RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 30588122-7B08-4244-A562-47C1A5A3C439

3D PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 18.000 €
Siège social : 4A avenue Amerigo Vespucci
17000 LA ROCHELLE
534.749.189 RCS LA ROCHELLE

*****

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 24 DECEMBRE 2024

Les soussignés :

- Monsieur Pascal PERROCHAUD, titulaire de 2 parts sociales,
- La société KAPESE, titulaire de 16 parts sociales, représentée par sa présidente, Madame Peggy DEMARS,

Après avoir exposé :

1° Qu'ils sont les seuls associés de la société 3D PATRIMOINE, société à responsabilité limitée au capital de 18.000 Euros, dont le siège social se situe 4A avenue Amerigo Vespucci – 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le n° 534.749.189,

2° Qu'aux termes de l'article 19 des statuts, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seings privés,

3° Qu'ils ont eu communication des différents documents sociaux nécessaires à la prise de décisions faisant l'objet des présentes dès avant ce jour,

4° Qu'ils ont décidé de se prononcer sur :

- le caractère désormais pluripersonnel de la société,
- la modification des statuts consécutivement à la réalisation d'une cession de parts sociales (insertion d'un article 7 quater et modification de l'article 8),
- les pouvoirs à conférer pour les formalités.

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte du caractère désormais pluripersonnel de la société, consécutif à la cession par Monsieur Pascal PERROCHAUD de seize (16) parts de la société 3D PATRIMOINE au profit de la société KAPESE (société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe 4A avenue Amerigo Vespucci – 17000 LA ROCHELLE, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le n° 938.446.218), intervenue ce jour par acte sous seings privés.

DS PP DS PD

Docusign Envelope ID: 30588122-7B08-4244-A562-47C1A5A3C439

DEUXIEME DECISION

Les associés décident, en conséquence, à l'unanimité :

- d'insérer un article 7 quater :

*« **Article 7 quater – CESSION DE PARTS SOCIALES DU 24 DECEMBRE 2024***

Suivant acte sous seings privés en date du 24 décembre 2024, Monsieur Pascal PERROCHAUD a cédé 16 parts de la société à la société KAPESE. »

- de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante :

*« **Article 7 - CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE EUROS (18.000 €).

Il est divisé en DIX-HUIT (18) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000 €) chacune, numérotées de 1 à 18 inclus, intégralement souscrites et libérées, réparties entre les associés de la manière suivante :

- la société KAPESE,
seize parts sociales,
numérotées de 1 à 16 inclus, ci ..... 16 parts

- Monsieur Pascal PERROCHAUD,
deux parts sociales,
numérotées de 17 à 18 inclus, ci ..... 2 parts

TOTAL DES PARTS COMPOSANT LE
CAPITAL SOCIAL, ci..... 18 parts

Les soussignés déclarent expressément que les parts sociales sont réparties entre eux dans la proportion sus indiquée et sont toutes entièrement libérées. »

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un simple extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Mr Pascal PERROCHAUD

[redacted]

La société KAPESE
Représentée par
Mme Peggy DEMARS

[redacted]